



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 008



1^{re} SESSION



38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 29 novembre 2004



Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 29 novembre 2004

•(1535)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Je déclare ouverte cette séance du Comité du patrimoine canadien.

La principale question à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est le Budget supplémentaire. Nous avons un ordre de renvoi de la Chambre des communes, conformément au paragraphe 81(5) du Règlement concernant le Budget supplémentaire (A) 2004-2005, soit les crédits 1a, 5a, 35a, 45a, 46a, 55a, 60a, 75a, et 95a, sous la rubrique ministère du Patrimoine canadien, renvoyé au comité le 4 novembre 2004.

Avant d'entamer l'examen de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais solliciter l'opinion des membres du comité sur une question. Comme vous le savez, la candidature de M. Wayne Clarkson a été proposée pour Téléfilm Canada, et je voudrais savoir quand le comité sera disposé à examiner cette nomination.

Je vais vous dire quelles sont les possibilités. Aujourd'hui nous examinons le Budget supplémentaire. Mercredi nous étudierons le projet de loi portant modification de la Loi sur Téléfilm Canada ainsi qu'une autre loi. Lundi prochain, nous devons examiner la position du Canada auprès de l'UNESCO sur la Convention internationale sur la protection de la diversité, etc., et mercredi prochain, nous avons à l'ordre du jour le programme « Un avenir en art ». Nous avons la possibilité de prolonger une de ces réunions ou de consacrer la moitié moins de temps à l'étude d'une de ces questions et éventuellement de passer moins de temps avec M. Clarkson.

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu. Qu'est-ce qui est prévu pour mercredi?

La présidente: Mercredi, nous devons étudier un projet de loi portant modification de la Loi sur Téléfilm Canada. Je ne sais pas si on peut vraiment réduire le temps prévu pour l'étude d'un projet de loi.

L'hon. Sarmite Bulte: Peut-être pourrions-nous en discuter avec les partis de l'Opposition. Je crois savoir que même si nous aimerions examiner plus en profondeur la Loi sur Téléfilm Canada, les modifications proposées dans le cadre de ce projet de loi visent de simples questions administratives. Je peux me tromper, et on peut toujours me corriger, mais j'avais cru comprendre que les parties de l'Opposition étaient favorables à ces modifications.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Nous étions globalement en faveur de l'amendement apporté par le projet de loi C-18, mais l'article 9 nous pose problème. Cela nécessitera une discussion, un débat.

[Traduction]

La présidente: Comme je vous l'ai déjà dit, nous pourrions prolonger la réunion du mercredi. C'est un peu plus problématique

que de prolonger la réunion du lundi, pour la faire empiéter un peu sur l'heure du dîner. Lundi prochain, nous avons au programme l'examen de la position du Canada auprès de l'UNESCO. Nous ne pouvons rien changer à cela. Avons-nous besoin des deux heures qui sont prévues?

[Français]

M. Maka Kotto: Madame la présidente, je voudrais revenir sur un point.

L'article 9 du projet de loi C-18 nous pose problème, mais je pense pas qu'on passera beaucoup de temps sur le reste. Donc, si on boucle rapidement le débat autour de ce projet de loi, il restera du temps pour écouter le nouveau président de Téléfilm Canada, M. Clarkson.

C'est relativement à la politique culturelle pancanadienne. Cela nous pose problème. Vous devinez pourquoi.

Une voix: On va en discuter.

[Traduction]

La présidente: Sera-t-il possible de conclure notre étude du projet de loi en une heure? À ce moment-là, nous pourrions prolonger notre réunion jusqu'à 18 heures, ce qui nous donnerait une heure et demie à passer avec M. Clarkson.

Des voix : D'accord.

La présidente : Vous êtes si faciles à vivre.

Des voix : Oh, oh!

La présidente : Nos témoins aujourd'hui sont Bruce Manion, sous-ministre adjoint, Planification et affaires ministérielles; Hilaire Lemoine, directeur exécutif, Bureau des affaires du portefeuille—et j'ai dû demander de quoi il s'agit; et Jean-Pierre Blais, sous-ministre adjoint, Affaires culturelles.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la présidente, vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion, nous avons parlé de la possibilité, si tous étaient d'accord, de modifier les règles concernant le droit de parole, afin que les cinq minutes attribuées à chacun ne comprennent pas la période de réponse. Je pense qu'on en avait rapidement discuté et qu'il semblait y avoir un consensus. Je ne sais pas si on est d'accord pour que les cinq minutes attribuées à chacun des membres du comité ne comprennent pas le temps de réponse des invités. Si tout le monde était d'accord, on pourrait vite régler ce petit problème.

La présidente: Monsieur Lemay, ma préoccupation est d'assurer que chacun des membres du comité ait l'occasion de poser des questions. Je pense que j'ai été très flexible pour m'assurer, lorsque le témoin a une très longue réponse, de donner un peu plus de temps. Si on a une question et une réponse de 10 à 12 minutes pour un seul membre du comité, ce sont les autres qui en souffrent.

J'aimerais suggérer que les règlements adoptés par d'autres comités soient distribués aux membres de ce comité afin qu'on puisse se pencher sur les changements possibles. Pour aujourd'hui, je pourrais peut-être demander aux députés d'être un peu plus brefs lorsqu'ils posent leurs questions. Parfois, une question prend cinq minutes environ. Si les questions sont un peu plus courtes, je serai flexible. Si la réponse est particulièrement longue, je vais donner un peu plus de temps.

• (1540)

[Traduction]

Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger: On pourrait peut-être en même temps demander que les réponses soient proportionnées aux questions, du point de vue de leur longueur. Si nous posons de très longues questions, je peux comprendre que la réponse soit également longue, mais je sais comment ce jeu se joue : je pose une très courte question, à laquelle on peut répondre par un oui ou un non, ou encore une phrase ou deux, et ensuite nous parlons pendant cinq minutes, si bien que je n'ai pas le temps de poser une deuxième question. Alors je demanderais que de part et d'autre, l'on cherche à être bref, et surtout que la réponse ne soit pas plus longue que la question.

La présidente: Je suis convaincue que les témoins ont bien compris votre observation.

On me dit que je devrais peut-être me servir du marteau pour interrompre les réponses et passer éventuellement à la question suivante, le cas échéant. C'est bien ça que vous proposez?

Une voix : Oui.

La présidente : Est-ce que quelqu'un va faire des remarques liminaires?

Monsieur Manion.

M. Bruce Manion (sous-ministre adjoint, Planification et affaires ministérielles, ministère du Patrimoine canadien): Oui, madame la présidente. Merci.

Vu la discussion qui s'est déroulée sur les documents eux-mêmes, c'est-à-dire le Budget des dépenses, la dernière fois que le ministre et les ministres d'État ont comparu devant le comité, nous nous sommes dit que cela vaudrait peut-être la peine de faire

[Français]

un survol rapide des budgets des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour pouvoir se positionner un peu mieux dans le contexte et faciliter la discussion d'aujourd'hui.

[Traduction]

Par conséquent, ce que je vais faire, dans un délai aussi court que possible, vu ce qui vient d'être dit, c'est passer en revue les documents, en vous expliquant de quoi il s'agit de même que certains des changements qui y ont été apportés depuis l'an dernier, notamment en ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses; nous avons effectivement un mode de présentation différent cette fois-ci. Et, afin que tout le monde puisse bien comprendre les informations que nous examinons, nous avons devant nous une multitude de livres bleus. J'ai amené avec nous tout ce dont il pourrait être question aujourd'hui. Normalement, les parties I, II et III du Budget principal des dépenses sont les principaux documents que nous déposons au printemps. C'est dans ces documents-là que nous expliquons nos besoins, du point de vue de la planification et de la programmation, et que nous demandons au Parlement d'approuver nos crédits de base. Le premier document

est donc le sommaire du portefeuille, qui comprend tous les ministères et toutes les lois de crédits, et la partie III est le document portant sur un organisme précis, soit un ministère, soit un organisme gouvernemental qui s'est vu affecter des crédits. Voici donc les documents qui ont fait l'objet de plusieurs discussions, y compris lorsque le ministère a récemment comparu devant le comité plénier.

Ces documents constituent nos documents de référence. Ce sont ceux que nous soumettons à votre approbation, et ils reposent sur ce qui a été approuvé par le Conseil du Trésor et le Cabinet jusqu'à la fin décembre de chaque année. Donc, entre cette période-là et la fin de l'automne, certains changements peuvent s'opérer. Certaines de nos hypothèses changent également. De plus, nos besoins techniques peuvent avoir évolué depuis le début de l'année. Tout cela nous amène à déposer un budget supplémentaire, qui est justement l'objet principal de la discussion d'aujourd'hui.

Bien qu'il soit impossible d'envisager toutes les éventualités, tous les éventuels besoins, et toutes les décisions qui peuvent être prises par le Cabinet avant d'être communiquées au Conseil du Trésor, et étant donné que certains de nos programmes exigent que nous accordions des fonds à d'autres organismes, pour nous permettre d'atteindre certains de nos objectifs, le Budget supplémentaire constitue un document très utile en ce qui nous concerne, puisqu'il nous permet de faire des rajustements dans le courant de l'année à nos plans et nos priorités.

De plus, il reflète de façon plus exacte à combien se monteront en définitive nos dépenses, au moment où il est déposé. Normalement, deux budgets supplémentaires sont déposés. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait y en avoir plus de deux, car il y a eu des années exceptionnelles—lorsque des guerres mondiales ont éclaté, ou ce genre de choses—où nous avons justement été obligés d'en présenter un troisième ou un quatrième. Il n'est pas prévu que cela se produise cette année.

Par contre, il y a quelque chose d'inhabituel cette année. On va vous demander de voter sur le Budget principal et le Budget supplémentaire le même jour, soit le 9 décembre. Ça, c'est à cause de la prorogation du Parlement au printemps. Ce n'est pas usuel. Normalement, vous auriez voté sur le Budget principal au début de l'année financière, et nous parlerions uniquement du premier Budget supplémentaire maintenant.

• (1545)

[Français]

Donc, c'est un peu inhabituel. Cela change un peu la dynamique, mais nous sommes toujours là pour répondre à vos questions quant à la substance ou au format.

[Traduction]

Un changement majeur touchant le Budget supplémentaire cette année concerne le mode de présentation. Par le passé, le Budget supplémentaire présentait des chiffres nets, de sorte que tous les plus et les moins étaient pris en compte pour en arriver à un chiffre net. Donc vous auriez vu une seule augmentation ou une seule diminution touchant un crédit, avec quelques notes explicatives. Mais nous avons changé cette façon de faire. Nous présentons maintenant une description complète de tous les plus et de tous les moins, de façon à communiquer les chiffres de manière plus transparente. Cela fait partie du processus de réforme des prévisions budgétaires que pilote le Conseil du Trésor depuis plusieurs années, en tenant compte des commentaires de la Chambre et des comités. Donc, il y a plus de transparence cette année. Vous pourrez donc voir tous les changements qui sont proposés pour cette année. De notre temps, c'est la première fois que cela se produit. Et cela constitue une différence assez importante.

Au Budget supplémentaire, nous demandons l'augmentation de certains crédits pour des raisons de programmation, et des transferts de crédits, car il peut s'agir de crédits qui sont accordés à une entité donnée ou qui sont partagés avec d'autres entités fédérales, y compris les sociétés d'État. Nous prévoyons également des changements d'ordre technique en ce qui concerne le libellé des crédits ou des octrois qui ne peuvent être approuvés que par le Parlement, de même que tout ce qui a trait aux prêts ou aux garanties de prêts, même si vous n'en trouveriez pas pour notre ministère, ni pour la plupart des organismes qui relèvent de notre portefeuille.

Donc, pour ce qui est du Budget supplémentaire, le premier Budget supplémentaire est ce qu'on appelle le Budget A. Vous verrez qu'il prévoit des augmentations de certains crédits, des transferts entre crédits, et un certain nombre de changements visant nos pouvoirs actuels, et notamment nos pouvoirs de subvention dans deux cas précis. Voilà donc ce à quoi consiste cette année notre Budget supplémentaire.

L'hon. Sarmite Bulte: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je ne comprends pas très bien ce que vous entendez par « transferts de crédits ». Pourriez-vous me l'expliquer encore une fois?

M. Bruce Manion: Dans le cadre de notre programmation normale, nous avons organisé les facteurs en fonction des crédits, si bien que pour chaque secteur d'activité ministériel, il y a un poste ou crédit spécifique. Ainsi nous avons un crédit pour nos dépenses de fonctionnement, un crédit pour les subventions et contributions—et donc, le ministère du Patrimoine canadien, notre crédit pour dépenses de fonctionnement se monte à environ 230 millions de dollars, par rapport à 800 millions de dollars pour les subventions et les contributions. Mais nous ne pouvons transférer les fonds d'un crédit à l'autre sans avoir l'approbation expresse du Parlement. En fait, si nous procédons ainsi, c'est pour être sûrs d'avoir bien imputé les différents facteurs d'intrants. Parfois nous devons transférer certains fonds prévus pour les subventions et contributions à notre crédit pour dépenses de fonctionnement, ou vice versa. Il s'agit simplement à ce moment-là de modifier les facteurs d'intrants.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, ce qui m'a un peu embrouillée, c'était l'utilisation du terme « crédit ». Vous parlez essentiellement d'un transfert d'un ministère ou organisme à un autre, n'est-ce pas?

M. Bruce Manion: Plutôt d'un crédit ou poste à un autre.

L'hon. Sarmite Bulte: Très bien.

M. Bruce Manion: Nous pouvons effectuer des transferts au sein du ministère, entre les deux crédits qui nous sont attribués, ou nous pouvons transférer des fonds pour d'autres programmes. Par exemple, nous avons un programme de numérisation dans le cadre de notre programmation de culture canadienne en ligne, par le truchement duquel nous aidons d'autres organismes fédéraux à accélérer leurs activités de numérisation. Vous verrez dans ces budgets supplémentaires que certains fonds sont transférés à d'autres postes ou crédits dans l'enveloppe fédérale à l'intention de cette programmation, soit la numérisation accélérée. Voilà du genre de transferts dont il peut s'agir. Il y a aussi des fonds qui nous sont transférés par d'autres organismes dans ce budget supplémentaire. Voilà essentiellement en quoi consiste un transfert de crédit.

Donc, voilà essentiellement ce qu'on voulait vous présenter comme aperçu général du Budget supplémentaire. Jusqu'à présent, ces documents ont toujours été relativement ésotériques. Ils sont plus simples que les Comptes publics, mais nous travaillons à l'amélioration de ceux-ci également. À notre avis, les documents actuels relatifs au Budget supplémentaire sont bien supérieurs à ceux que vous avez vus précédemment. Ce mode de présentation permet d'inclure beaucoup plus de détails et d'assurer une plus grande transparence.

Alors, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente: Je me demande si ce serait utile que vous nous disiez d'où proviennent les fonds et à quoi ils sont affectés. Dans l'esprit de l'initiative d'examen des dépenses, vous pourriez peut-être nous dire pourquoi vous n'avez pas été en mesure de réduire le financement de projets moins pertinents ou moins utiles. Où se situent les principaux changements en matière de transferts?

M. Bruce Manion: Pour ce qui est des transferts au ministère, ou de notre ministère à un autre, il y en a plusieurs qui sont importants. Il y a les transferts pour la numérisation, dont je viens de vous parler, qui se montent à environ 13 millions de dollars.

• (1550)

La présidente: Vous parlez donc de fonds qui font normalement partie de votre budget mais qui sont transférés à un autre ministère? C'est de ça que vous parlez?

M. Bruce Manion: C'est exact. C'est relatif aux fonds de numérisation.

La présidente: D'où viennent ces fonds et à quel organisme sont-ils transférés?

M. Bruce Manion: Si vous voulez bien me donner une seconde, j'ai...

La présidente: Vous avez raison; ces documents sont assez obscurs.

M. Bruce Manion: Je vais vous parler d'un autre programme.

Nous avons également le PICLO, soit le Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles, par le truchement duquel nous assurons du financement à d'autres ministères fédéraux pour permettre aux communautés de langues officielles de participer à des projets valables qui cadrent avec les objectifs de nos programmes en ce qui concerne l'épanouissement des communautés de langue officielle dans tout le Canada. Au Budget supplémentaire de cette année, vous verrez la mention d'un transfert du ministère du Patrimoine canadien d'un peu plus de 2,6 millions de dollars. Cet argent est versé à Santé Canada; Citoyenneté et Immigration; Diversification de l'économie de l'Ouest; Pêches et Océans; l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Industrie Canada; Téléfilm Canada; et le Conseil des arts du Canada. Cela se fait sur la base de soumissions et de protocole d'entente que nous concluons avec eux sur une base pluriannuelle. Voilà donc un exemple d'un transfert important à d'autres ministères.

L'autre concerne le programme de numérisation que je vous expliquais tout à l'heure. Comme je l'ai déjà indiqué, les transferts se montent à environ 13 millions de dollars pour cette année financière, et les fonds en question sont transférés aux Anciens combattants; à l'Office nationale du film; à la Bibliothèque et Archives du Canada; au Musée canadien des civilisations; à la Société Radio-Canada; au Centre national des Arts; au Musée canadien des sciences et de la technologie, et à Parcs Canada.

Un certain nombre de plus petits transferts sont également prévus, et ils concernent normalement des projets simples. Je pourrais en dresser la liste et vous la transmettre, mais je n'ai pas la liste complète avec moi aujourd'hui. Il s'agirait de petits montants pour différents projets. Par exemple, nous pourrions décider d'établir un partenariat avec Industrie, qui nous transférerait à ce moment-là 100 000 \$, mettons, étant donné que la programmation relève davantage de notre domaine d'expertise.

La présidente: Et y a-t-il des majorations importantes touchant vos programmes?

M. Bruce Manion: Oui, il y a un certain nombre de majorations importantes. Celles qui représentent la majeure partie de l'augmentation globale pour l'ensemble du ministère comprennent un transfert d'un peu moins de 60 millions de dollars pour rehausser le financement des activités sportives. Il y a aussi la somme de 37,5 millions de dollars pour compléter le financement du Fonds canadien de télévision, ce qui fait porter l'apport fédéral à 100 000 \$, soit le montant généralement affecté depuis plusieurs années maintenant. Le budget compte également un certain nombre d'autres petites augmentations qui visent de nouvelles initiatives ou des initiatives qui vont se poursuivre mais pour lesquelles nous n'avons pas de postes précis. Il s'agit, par exemple, d'activités telles que la campagne antiracisme, soit 1,7 million de dollars. Il y a également un certain nombre d'autres initiatives qui ne sont pas comprises dans les services votés mais pour lesquelles nous bénéficieront d'un apport de fonds additionnels, et il y a quelques transferts qui concernent le Conseil de l'unité canadienne.

La présidente: Que signifie l'expression « Services votés »?

M. Bruce Manion: Les services votés correspondent à ce qui est normalement inclus dans nos affectations de fonds annuels. Il s'agit du montant qui nous est accordé chaque année, par opposition à des fonds temporarisés, qui ne sont donc pas permanents. C'est-à-dire qu'on peut nous affecter du financement temporarisé pendant trois ans, mais à la fin de cette période de trois ans, ce montant est prélevé

sur nos crédits. Les services votés correspondent au montant qui nous est donné en permanence.

La présidente: Vous nous avez parlé des principales augmentations, mais qu'en est-il des programmes pour lesquels vous ne prévoyez pas de dépenser tout ce qui vous a été affecté?

• (1555)

M. Bruce Manion: Nous ne rajustons pas le Budget supplémentaire pour des montants qui sont inférieurs.

La présidente: Ne devrait-on pas le faire?

M. Bruce Manion: C'est une bonne question.

La présidente: Pourriez-vous nous les signaler quand même?

M. Bruce Manion: Je dois avouer que je ne saurais vous le dire. Ce genre d'évaluation ne se fait pas dans le contexte du Budget supplémentaire. Nous pourrions vous dire à la fin de l'année exactement ce que nous avons dépensé par rapport à chacun des crédits, mais tant que nous sommes en deçà du montant de l'affectation, on considère que nous avons la marge requise pour répondre éventuellement à des besoins prioritaires différents ou immédiats. Par exemple, nous avons un programme qui est axé sur la demande et pour lequel nous sollicitons des demandes chaque année. Nous pourrions constater à la fin de l'année financière, que la demande relative à ce programme n'a pas été aussi importante que pendant l'année précédente, et à ce moment-là, nous rajustons les montants.

Donc, je ne suis pas en mesure de vous dire maintenant ce qu'il en est pour chaque programme ni ce que nous prévoyons de dépenser dans chaque cas. À l'heure actuelle, nous prévoyons que le budget fixé pour la plupart de nos programmes sera respecté, et cela correspond *grosso modo* aux montants que vous voyez dans le Budget des dépenses.

La présidente: Donc, le Budget supplémentaire ne concerne que des augmentations de dépenses, et non de simples rajustements.

M. Bruce Manion: C'est exact.

La présidente: Monsieur Schellenberger, vous êtes le premier intervenant.

M. Gary Schellenberger: Merci.

J'ai deux questions qui me semblent pertinentes, par rapport au budget. Dans ma profession, j'ai toujours eu recours à mon comptable pour me dire à quoi correspondaient les différents montants. Quand je regarde votre document, je me rends compte que le budget total du ministère est de 3 249 546 006 \$—c'est bien ça? J'ai bien compris? Bon, voilà. Au moins j'ai compris ça.

Encore une fois, j'ai une question à propos des 59,6 millions de dollars prévus pour le développement des activités sportives au Canada. Je sais que mon ami à l'autre bout de la table s'intéresse beaucoup à cela. J'ai siégé au Comité sur les sports l'an dernier, auquel étaient représentés tous les partis politiques, et j'étais surpris quand l'ancien ministre nous a annoncé qu'il avait reçu 30 millions de dollars pour le ministère des Sports. Cela nous amenait à 100 millions de dollars comme budget. Je savais que le budget avait été de 90 millions de dollars auparavant. Je n'avais pas bien compris comment 90 millions plus 30 millions de dollars donnaient en tout 100 millions de dollars, mais à notre insu, il était prévu que 20 millions de dollars seraient éliminés du budget. Je n'aime pas cette histoire de temporarisation, parce que ça veut dire que les fonds disparaissent. Pour ma part, j'aurais plutôt annoncé que j'avais obtenu 10 millions de dollars de plus pour les sports et que j'avais eu la chance de récupérer 20 millions. Voilà une de mes questions.

Dans le domaine du sport, la plupart de ces fonds sont accordés aux athlètes exceptionnels. À mon sens, il existe dans ce domaine une sorte de pyramide, et si vous continuez à financer ceux qui se trouvent au haut de la pyramide, cela finit par éliminer ceux qui se trouvent en bas. Bon nombre de ces athlètes d'élite viennent de petites localités dans toutes les régions du Canada. À mon avis, s'il est question d'accorder 60 millions de dollars de plus pour développer les sports, il conviendrait de donner 10 millions ou 15 millions de dollars aux petits organismes pour les aider à s'en sortir. Qu'est-ce qui a donné lieu à ce besoin de crédits supplémentaires pour les sports—ces 60 millions de dollars—et à quoi sont-ils destinés?

Ma deuxième question est très courte. L'initiative de réaffectation des fonds à l'échelle du gouvernement coûtera 10 millions de dollars à la Société Radio-Canada en 2004-2005. Vu les pressions financières qui s'exercent déjà sur CBC et Radio-Canada, comment pouvez-vous justifier que certains organismes soient appelés à faire une contribution de 10 millions de dollars dans le cadre de cette initiative?

Je sais aussi, surtout que le président nous dit que la Société a besoin de 100 millions de dollars de plus par an, que le financement accordé doit être stable. Tous ceux à qui je parle, que ce soit les responsables de Téléfilm ou d'un autre organisme, demandent du financement stable. Quand on parle de financement stable, on parle de la possibilité de planifier sur deux ou trois ans. Si le financement est éliminé tout d'un coup, les gens se trouvent dans l'incertitude, une fois de plus, comme c'est le cas actuellement du programme « Un avenir en art ». Est-ce que ce financement va continuer d'être accordé?

Voilà mes deux questions.

• (1600)

La présidente: Vous avez déjà utilisé trois minutes et 34 secondes.

M. Bruce Manion: Je vais demander à notre SMA, Jacques Paquette, qui est responsable de Sport Canada, de répondre à votre première question, et je vais ensuite répondre à votre deuxième question.

M. Jacques Paquette (sous-ministre adjoint, Affaires internationales et intergouvernementales, ministère du Patrimoine canadien): Vous avez posé une question au sujet de cet argent frais qui a été annoncé. Comme vous le savez, une partie de ce financement était temporarisée. Sur les 60 millions de dollars, 30 millions correspondaient à de l'argent frais, alors que les autres 30 millions représentaient des crédits renouvelés, et c'est donc de ça que nous parlons. Quand le ministre a annoncé un apport d'argent frais de 30 millions de dollars, c'est de ça qu'il s'agissait.

Sur cette somme, 10 millions de dollars étaient affectés pour développer la participation, et le reste devait financer le sport de haut niveau. Si vous regardez divers éléments du nouveau programme, vous allez voir qu'une partie du financement devait soutenir directement les athlètes; il y avait un volet soutien pour l'accueil d'événements sportifs, comme la préparation des Jeux olympiques, par exemple; des mesures de soutien visant les sports olympiques et paralympiques; et des mesures de soutien à l'intention des organisations sportives. Voilà ce pourquoi l'argent a été utilisé.

M. Gary Schellenberger: Donc les gens qui se trouvent en bas de la pyramide n'ont rien eu?

M. Jacques Paquette: Si, il y a eu les 10 millions de dollars. Les premiers 10 millions de dollars dont je parlais tout à l'heure devaient

servir à favoriser la participation. Ça, c'était en plus d'autres initiatives qui sont déjà en cours.

M. Gary Schellenberger: Et comment fait-on pour avoir accès à cet argent?

M. Jacques Paquette: Il y a un programme qui consiste uniquement en subventions et en contributions, et cet argent sert à soutenir les groupes, les projets scolaires, etc. Les organismes qui font une demande doivent remplir certaines conditions, et on leur accorde des fonds si les conditions sont remplies.

M. Gary Schellenberger: Merci.

M. Bruce Manion: Pour ce qui est de votre deuxième question sur la Société Radio-Canada, d'abord, nous sommes d'accord avec vous; nous ne sommes pas en faveur du financement temporarisé. C'est un instrument lourd et difficile à utiliser. Mais j'aimerais essayer de vous expliquer le contexte de cette contribution de 10 millions de dollars de la part de la SRC.

Notre part de la réaffectation annoncée dans le budget de 2003, et reconfirmée dans le budget de 2004, était légèrement inférieure à 100 millions de dollars pour l'ensemble du portefeuille de Patrimoine canadien. L'affectation de la SRC correspond à environ un tiers de ce montant. Si vous faites un petit calcul très rapidement, en théorie, si on lui avait demandé de payer sa juste part, cette part se serait montée à plus de 30 millions de dollars.

Ce n'est pas nécessairement une réponse très satisfaisante, mais quand nous établissons des objectifs par rapport à la réaffectation, nous tenons compte de la capacité contributive et des éventuelles répercussions. On s'est dit que la SRC, malgré le fait que, selon son évaluation, elle manque d'argent, avait tout de même reçu un apport de fonds supplémentaires se montant à 60 millions de dollars, somme que nous essayons de régulariser dans le cadre de nos discussions avec les organismes centraux. Mais cette réduction de moins de 1 p. 100 par rapport à son budget de 1 milliard de dollars était tout de même réalisable, comparativement aux réductions prévues pour d'autres organismes du portefeuille, qui étaient plutôt de l'ordre de 2 p. 100 ou de 3 p. 100.

Je vous signale que le ministère a dû subir une réduction de 3 p. 100 du fait que certains organismes qui font partie du portefeuille étaient moins en mesure de payer.

M. Gary Schellenberger: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Merci, madame la présidente.

J'apprécie certainement tout le débat qui a lieu autour des chiffres, c'est sûr, mais j'aime que ce débat soit articulé par une vision politique. C'est ce que j'entends par mettre les boeufs devant la charrue. Je ne suis pas un exégète en comptabilité, mais à la lecture initiale, nous constatons que des crédits ont été retranchés à Téléfilm Canada, à la Société Radio-Canada et au Conseil des Arts du Canada. Le budget du Conseil des Arts du Canada passe de 151 031 250 dollars à 150 911 250 de dollars, soit une diminution de l'ordre de 120 000 \$.

Avec le Mouvement pour les arts et les lettres au Québec, regroupement qui compte environ 15 000 membres, nous avons eu une discussion et nous en étions venus à l'idée de pousser pour que le budget du Conseil des Arts du Canada passe du simple au double, c'est-à-dire une augmentation à hauteur de 300 millions de dollars, pour que cela puisse vivre. On remarque également qu'il y a un retranchement dans le budget du Conseil des Arts.

Le projet de loi C-18, qui sera débattu cette semaine même, ferait en sorte d'élargir officiellement le mandat de Téléfilm. Cependant, on constate une diminution de 1,4 million de dollars dans le présent budget.

Le Fonds canadien de télévision nous donne également le message de stabiliser un financement à hauteur de 100 millions de dollars et d'en faire un financement récurrent. Je n'ai pas du tout le sentiment que le ministère va dans ce sens.

En ce qui a trait à la Société Radio-Canada, on lit un retranchement de 8 millions de dollars.

Si notre lecture correspond à la réalité, est-ce que vous avez une réponse à nous donner sur cet ensemble de remarques?

• (1605)

M. Bruce Manion: En ce qui a trait à la réduction d'environ 120 000 \$ pour le Conseil des Arts, vous avez raison, votre lecture est exacte. Il faut noter cependant que le Conseil des Arts, depuis 1994-1995, a vu passer son budget de base de 98 millions de dollars à 151 millions de dollars. Donc, parmi les agences de notre portefeuille, il s'agit du plus haut taux de croissance sur cette période de 9 à 10 ans.

M. Maka Kotto: Ce sont ce que j'appelle des calculs mathématiques qui manquent de vision politique. Depuis toujours le Conseil des Arts du Canada demande un budget subséquent. C'est déjà un financement qui ne correspond pas aux attentes. Cela correspond à peu près à 10 p. 100 de ce que les gens attendent.

Cela m'amène également à vous poser la question suivante. Est-ce que, dans l'allocation des fonds, vous vous êtes assis avec ces organismes pour vous entendre avec eux sur leurs besoins et leurs attentes, ou si les décisions ont été prises unilatéralement sans aucune considération pour la réalité sur le terrain?

Cela vaut pour l'ensemble des remarques que j'ai faites sur les autres vecteurs.

M. Hilaire Lemoine (directeur exécutif, Bureau des affaires du Portefeuille, ministère du Patrimoine canadien): J'ai quelques commentaires à faire par rapport au budget du Conseil des Arts du Canada.

Le résultat final du Budget supplémentaire des dépenses, en ce qui concerne le Conseil des Arts du Canada, est une diminution de 120 000 \$ par rapport à un budget de 150 millions de dollars. Cela est dû en grande partie au fait, encore une fois, que le Conseil des Arts du Canada a dû contribuer 1,5 million de dollars dans le cadre de l'exercice de réallocation du milliard de dollars.

M. Maka Kotto: Vous dites qu'il a dû contribuer. Est-ce une décision volontaire du Conseil des Arts du Canada ou une décision du ministère?

M. Hilaire Lemoine: Cela a été fait en collaboration. Tous les ministères, toutes les agences et sociétés de la Couronne ont été approchés pour déterminer dans quelle mesure ils pouvaient...

M. Maka Kotto: C'est pour m'enlever le poids de la pression de ces organismes, qu'on rencontre aussi. Donc, vous me dites

clairement qu'ils ont collaboré à la démarche qui a abouti à ces chiffres.

M. Hilaire Lemoine: Ils ont collaboré en ce sens qu'ils ont été consultés, bien sûr, quant à la nécessité, pour le ministère et son portefeuille...

M. Maka Kotto: Oui, mais vous ne répondez pas à ma question.

Ils ont peut-être été consultés à savoir s'il étaient d'accord ou pas, mais ils étaient d'accord—c'est ce que vous voulez me dire—pour aller dans le sens de ce que nous avons sur la table.

M. Bruce Manion: Oui. Je peux même confirmer que lors de la première réaffectation, celle de 2003-2004, on n'a pas demandé au Conseil des Arts du Canada de contribuer. Lors des démarches pour la deuxième contribution, qui est, à compter de 2004-2005, une contribution permanente, le conseil a offert de contribuer un montant de 1,5 millions de dollars.

Le Conseil des Arts du Canada a demandé à participer au processus, étant donné qu'il trouvait que c'était quand même une priorité pour le gouvernement que de pouvoir contribuer à cette réaffectation.

M. Maka Kotto: D'accord, mais vous êtes au courant de la littérature qui circule, littérature produite par le Conseil des Arts du Canada, et qui dit tout le contraire, soit que le Conseil est aux abois. Il y a une demande qui va jusqu'à suggérer que le budget soit doublé pour répondre aux besoins des gens sur le terrain, les artistes et les artisans.

C'est un double langage que je ne saisis pas.

• (1610)

M. Bruce Manion: Si vous me permettez, pour ne pas être...

M. Maka Kotto: Je ne parle pas de vous, quand je parle de double langage, je parle d'eux, compte tenu de ce que vous venez de dire.

M. Bruce Manion: D'accord, mais si on faisait le bilan de tous nos groupes, on constaterait nettement que tous demandent toujours davantage. Nous essayons d'identifier les priorités à l'intérieur de l'éventail de notre programmation et, par la suite, de soumettre ces demandes au Cabinet pour qu'il prenne une décision sur les priorités relatives. Toutefois, il ne nous incombe certes pas de dire si le budget du Conseil des Arts du Canada devrait être augmenté ou doublé.

M. Maka Kotto: Il ne vous a pas fait la demande explicitement?

M. Bruce Manion: Non.

M. Maka Kotto: D'accord. Cela m'aidera dans ma correspondance avec le Conseil des Arts. C'est pour cela que j'avais besoin de cette information.

Toutefois, pour ce qui touche à Téléfilm...

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Kotto.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte: Merci.

Je pense que M. Kotto a compris un peu les mêmes choses que moi en examinant les chiffres. Mais il ne faut pas oublier, madame la présidente, que depuis 1997, le budget du Conseil des arts a augmenté de 69 p. 100.

Je tiens à vous remercier de votre présence aujourd'hui, et du fait que vous soyez là pour nous aider à interpréter les chiffres. Je trouve un peu dommage que la ministre ne soit pas là pour nous dire s'il y a une volonté politique ou non. Vous pouvez toujours nous interpréter les chiffres, mais vous n'êtes pas en mesure de nous expliquer... Et il ne faut pas prendre en mauvaise part ce que je vous dis; je trouve que c'est formidable, parce que vous m'aidez à comprendre. Le Budget des dépenses n'est vraiment pas mon domaine d'expertise, alors je trouve que c'est un excellent premier exercice qui va me servir à l'avenir. Je me dis tout simplement que ce serait plus utile pour le comité que la ministre soit présente.

Ceci dit, je voudrais revenir sur la question du Conseil des arts. Je sais ce que vous allez me dire, mais j'aime autant vous faire part de mes opinions en public à l'avance, puisque nous sommes là pour examiner le Budget supplémentaire.

Moi, aussi, j'ai remarqué le montant de la réduction du budget du Conseil des arts. Et je comprends, moi, aussi, que le gouvernement a déterminé qu'il faudrait trouver des économies correspondant à la somme de 1 milliard de dollars, lorsque l'ancien ministre des Finances était en poste, si je ne m'abuse—c'est-à-dire M. Manley.

De plus, quand j'ai regardé ce document, j'ai constaté que la Société du Centre national des Arts recevra 800 000 \$ de plus. Et quand je regarde la note concernant ce à quoi va servir ces 800 000 \$, on dit que ces crédits serviront à financer—du moins en partie—l'élaboration du festival Scène albertaine à Ottawa, qui présente les meilleurs éléments du théâtre, de la musique, et de la danse de l'Alberta.

Je trouve ça formidable. Cependant, n'est-ce pas au Conseil des arts de jouer ce rôle-là? Même si je pense que Peter Herndorf a fait un excellent travail pour ce qui est de rétablir le volet « national » des activités du Centre national des Arts, le fait est qu'il se sert de crédits pour faire des tournées auxquels le Conseil des arts n'a pas accès pour organiser des tournées.

Encore une fois, je trouve que le Centre national des Arts a fait un travail formidable—il ne faut surtout pas mal prendre ce que je vous dis là—mais en même temps, il y a lieu à mon avis de se demander pourquoi ces crédits sont attribués au Centre national des Arts. Je sais que M. Herndorf et moi avons souvent tenu ce débat, et je lui demandais toujours de m'expliquer en quoi le Centre national des Arts est différent d'un théâtre régional. Je sais que bon nombre de théâtres régionaux seraient ravis de disposer d'un financement de base de 32 millions de dollars au départ.

Je sais que vous ne pouvez pas me dire pourquoi, mais il me semble tout de même que là... Monsieur Kotto, il y a lieu de politiser un peu ce débat, à mon avis. Comment se fait-il que des fonds...? Je crois comprendre que l'élaboration des festivals relève du programme « Un avenir en art », sous le volet Présentation des arts Canada. Je m'inquiète de ce que l'argent...et encore une fois, je ne dis pas que le festival Scène albertaine ne devrait pas bénéficier de ces fonds. Mais comment la décision a-t-elle été prise, et pourquoi le Conseil des arts, qui peut faire appel à un jury, ne devrait-il pas décider qui recevra l'argent?

Qui a décidé que ces fonds devraient être affectés à ce festival?

M. Jean-Pierre Blais (sous-ministre adjoint, Affaires culturelles, ministère du Patrimoine canadien): Je vais essayer de vous répondre.

En fait, le Conseil des arts et le Centre national des Arts ont signé un protocole d'entente pour pouvoir travailler de façon coopérative. Nous essayons de soutenir les arts en fonction des différents réseaux qui existent, étant donné que chaque groupe a son rôle à jouer dans le cadre d'un système très complexe. Il ne fait aucun doute que le Conseil des arts joue un rôle très important, de par son système d'évaluation par les pairs, qui lui permet de repérer des artistes individuels, mais dans le cadre du programme Présentation des arts Canada, le ministre, par l'entremise du ministère, peut s'assurer que les artistes et les créateurs peuvent profiter de certaines possibilités.

Je ne voudrais pas qu'on se retrouve dans une situation où il faille choisir l'un ou l'autre. En fait, tous les éléments se complètent.

Par rapport à ce que vous avez dit sur les tournées du Conseil des arts, c'est vrai que cela pose problème, et nous avons justement déterminé que c'est un problème. Par conséquent, nous travaillons à l'élaboration de propositions que nous pourrions soumettre aux ministres dans les mois qui viennent, parce qu'il faut que le système dans son ensemble crée des artistes, mais il faut aussi que les Canadiens et les gens du monde entier puissent connaître l'oeuvre de ces artistes.

La situation actuelle n'est pas parfaite, mais nous savons où se trouvent les lacunes, et les tournées correspondent justement à l'une des lacunes que nous avons repérées

•(1615)

L'hon. Sarmite Bulte: Encore une fois, monsieur Blais, ici nous sommes tous convaincus qu'il faut plus de programmes. Il ne s'agit pas de choisir une chose plutôt que l'autre. Et c'est vrai que ces initiatives permettent de mettre en valeur le potentiel des artistes. Je n'ai d'ailleurs jamais dit que c'est l'un ou l'autre.

Êtes-vous en train de me dire que ce 1 000 \$ qui a été affecté au Centre national des Arts est prélevé sur le volet Présentation des arts du programme Un avenir en art? C'est ça que vous me dites?

M. Jean-Pierre Blais: Je ne sais pas exactement d'où vient l'argent. Quelqu'un derrière moi pourra peut-être m'aider.

M. Bruce Manion: Je peux répondre à la question.

Quand nous avons procédé à l'affectation des ressources pour l'année financière 2004-2005, nous avons examiné nos priorités. Nous avons la capacité, grâce à notre marge de manoeuvre dans certains secteurs d'activité, de financer des initiatives valables. Celle-ci fait fond sur le succès remporté par une initiative semblable au CNA l'an dernier, intitulée « Atlantique Wave ». Ce projet a permis de faire venir du Canada atlantique un assez grand nombre de multi-artistes, de même que des experts culinaires. Le CNA a organisé un festival ici à Ottawa qui a permis de mettre en vedette leurs talents. Une présentation de prestige avec Rick Mercer a lancé le festival au CNA.

Encore une fois, cela fait partie du programme de promotion et de liaison visant à intéresser davantage les citoyens aux activités du CNA. De plus, un certain nombre d'accords de réciprocité ont été conclus qui ont permis de présenter une partie de la programmation du CNA dans l'est du pays. Cet effort a été couronné de succès. Il a été assez bien coté en ce qui concerne la participation aux activités.

L'hon. Sarmite Bulte: Encore une fois, je ne comprends toujours pas d'où venait cet argent. Ce n'est pas comme si le CNA ne reçoit pas déjà une somme considérable. Son affectation dépasse 31 millions de dollars. Je crois savoir qu'une partie de cet argent est affectée aux immobilisations. Je comprends très bien. Mais tout n'est pas affecté aux immobilisations. Je trouve ça surprenant, étant donné que cet organisme reçoit déjà 31 millions de dollars du gouvernement. Je sais qu'il y a de nombreux organismes artistiques au Canada qui seraient ravis d'avoir 31 millions de dollars pour leur permettre d'avoir un rayonnement « national ». Je ne comprends pas d'où sont sortis ces fonds additionnels.

Je dis ça pour que ce soit consigné au compte rendu. Je sais que vous n'êtes pas en mesure de me l'expliquer. Là nous ne parlons pas des groupes artistiques qui travaillent si fort juste pour équilibrer leurs budgets, ou pour essayer d'obtenir quelques milliers de dollars. Et cet organisme-là en reçoit déjà 32 millions de dollars. Je suis surprise, voilà tout. Comment se fait-il qu'il ne puisse pas trouver cet argent dans le budget dont il dispose déjà?

M. Hilaire Lemoine: Si vous me permettez, je ne cherche pas nécessairement à défendre la façon dont le Centre national des Arts dépense son argent, mais je trouve important de vous signaler—comme Bruce vous le disait il y a quelques instants—que le succès du festival Scène atlantique il y a quelques années a été retentissant pour les artistes de la région de l'Atlantique. L'objet premier de ces manifestations est de mettre en vedette, ici à Ottawa, certains artistes qui normalement n'auraient pas l'occasion de venir. Le festival Scène albertaine représente, évidemment, l'étape suivante. Je suis sûr que d'autres idées ont été proposées pour la présentation d'autres scènes du même genre.

Pour ce qui est du montant de 1 million de dollars, une portion de cette somme a été versée par Diversification de l'économie de l'Ouest. Environ 200 000 \$ vient de DEO, et 800 000 \$, du ministère.

L'hon. Sarmite Bulte: Encore une fois, madame la présidente...

La présidente: Votre temps est écoulé, madame Bulte—en fait, vous avez dépassé votre temps. J'ai été un peu laxiste.

Monsieur Brown.

• (1620)

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Ma question concerne le sport et le financement des athlètes d'élite.

Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que si nous ne finançons ceux qui se trouvent au bas de la pyramide, nous ne pourrions pas continuer à soutenir les athlètes exceptionnels, mais nous entendons toutes sortes d'histoires. Il y a quelques semaines, nous avons reçu la visite de quelques lauréats des Jeux olympiques. Il se trouve que j'en connais un d'entre eux, qui a reçu une Médaille d'or aux Jeux olympiques d'Athènes. Lui et moi avons discuté du fait que dans l'ensemble, les athlètes d'élite—et j'en connais un autre qui vient de ma ville natale qui a également participé aux Jeux olympiques d'Athènes... Disons que le financement qu'il leur faut pour pouvoir consacrer le temps nécessaire à leur entraînement et être en mesure de participer à des compétitions de haut niveau n'est vraiment pas suffisant.

La question que je voudrais donc vous poser est celle-ci : à votre avis, le financement des athlètes d'élite est-il suffisant? Je suppose que cette question s'adresse davantage au ministre, mais il me semble que ce qu'on leur donne actuellement n'est pas suffisant pour que nos athlètes d'élite puissent participer à des compétitions à ce niveau. Combien de ces fonds sont accordés directement à ces athlètes?

Sont-ils vraiment suffisants pour répondre aux besoins dans ce domaine?

M. Jacques Paquette: Le développement du sport, et surtout le sport de haut niveau, suppose plusieurs volets. Il y a, d'une part, le soutien fourni directement aux athlètes, dans le cadre du programme qui permet de leur verser directement de l'argent. Mais il faut également appuyer les organisations sportives qui remplissent les fonctions de base, comme l'entraînement. Donc, il y a également ce volet, de même que celui de l'organisation des manifestations sportives au Canada, afin que les athlètes aient l'occasion de se perfectionner, car ça aussi, c'est un élément important.

Il ne faut pas se contenter d'assurer un soutien direct aux athlètes pour développer le sport. Il faut examiner la question sous différents angles, parce qu'il y a effectivement différents angles. En ce qui concerne notre utilisation des crédits, c'est justement cette approche-là que nous avons adoptée. Nous savons que les athlètes ont besoin d'entraîneurs très professionnels et hautement qualifiés pour pouvoir concourir à ce niveau.

Il en va de même pour l'argent annoncé par le ministre. Il y a eu une augmentation de l'affectation pour le soutien direct des athlètes, c'est-à-dire ceux qui ont atteint un niveau supérieur, de même que ceux qui se développent. Je suis convaincu que si vous parlez aux gens, ils vous diront que cet argent a été très apprécié. On peut toujours dire qu'il faut plus d'argent, mais à ce stade-ci, il me semble que des efforts très sérieux ont été déployés pour assurer le développement du sport de haut niveau au Canada.

La présidente: Merci.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: Madame la présidente, je comprends que lorsque le ministre d'État au Sport sera présent, le 13 décembre, vous allez l'accompagner. J'aurai mes questions à ce moment-là. Je peux vous donner congé parce que je trouve que 59 millions de dollars de plus, c'est nettement insuffisant. Mais c'est un autre débat.

Cette fois, je ne resterai pas dans le domaine du sport.. Je trouve que l'élite, la relève et le développement constituent toute la pyramide. Or, ce sont les provinces qui ne font pas leur travail.

Cela étant dit, je veux parler d'Archives nationales du Canada. Ce n'est pas nécessairement que je sois tout à fait d'accord là-dessus, mais comment se fait-il qu'on coupe 36 797 250 \$ dans le document qu'on a ici. Pouvez-vous nous expliquer d'où vient cette coupure? C'est ma première question.

Pendant qu'il cherche la réponse, madame la présidente, j'apprécierais que vous ne réduisiez pas mon temps de parole.

Monsieur le sous-ministre adjoint, je voudrais comprendre quelque chose dans la structure du gouvernement. Est-ce que vous avez des lignes directrices ou des directives du Conseil du Trésor quant à l'attribution des fonds que ces derniers vous allouent?

• (1625)

M. Bruce Manion: Tous les montants accordés par le Conseil du Trésor sont pour des programmes pour lesquels nous avons des objectifs reconnus et auxquels nous devons répondre. Cela étant dit, il y a quand même une flexibilité dans le système qui nous permet de gérer de façon à pouvoir faire face à des éventualités et à des demandes qui pourraient varier d'année en année.

M. Marc Lemay: Est-ce que vous planifiez vos demandes de subvention ou d'aide auprès du Conseil du Trésor? Vous recevez un milliard de dollars et même bien davantage. Est-ce que vous avez un projet d'un an, de deux ans, de trois ans pour ces sommes, ou est-ce que vous devez retourner au Conseil du Trésor à tous les ans pour demander des sommes?

M. Bruce Manion: Non. Cela dépend de la nature du financement que nous recevons. Il est très rare que nous retournions année après année. Il y a eu certains types d'activités pour lesquelles cela a été le cas, mais la plupart du temps, c'est dans notre base, qu'on appelait antérieurement le *A-base*, au niveau de la référence. Autrement, les montants sont inclus dans des allocations de ressources qui ont un crépuscule, *sunset*. Cela peut être sur une base de trois à cinq ans.

M. Marc Lemay: Pendant que vous cherchez la réponse à ma question sur Archives nationales du Canada, je vous pose une autre question. Si une somme est affectée à un projet donné, par exemple à Espaces culturels, est-ce qu'il y a une date limite pour la dépenser, et, si elle n'est pas dépensée à cette date, est-ce qu'elle est ramenée chez vous, au Trésor?

M. Bruce Manion: Je peux apporter une clarification. Nous avons évidemment une date limite, soit la fin de l'exercice financier, donc, pour nous, le 31 mars. Mais à l'intérieur du ministère, dans notre régime de gestion, nous faisons des prévisions par programme, par secteur, pour les dépenses d'opérations et pour les dépenses de programmes, y inclus les programmes qui sont livrés à partir des quartiers généraux dans les régions. Pendant l'année, nous faisons un test de réalité, une remise en question de nos hypothèses de base, pour voir si la demande pour ce programme, par exemple les Espaces culturels, se maintient. Est-ce qu'il y a moins de demande? Est-ce qu'il y a plus de demande? Par la suite, nous avons quand même la capacité de rééquilibrer les budgets pour faire face à la demande, si elle a changé, par le biais du système.

Présentement, au ministère, nous effectuons notre revue semi-annuelle d'automne pour voir si une programmation interne doit être faite afin de rétablir l'équilibre pour faire face à une demande changeante.

M. Marc Lemay: En somme, pour éviter de retourner le plus d'argent possible, il faut quand même qu'il soit distribué.

M. Bruce Manion: L'objectif n'est pas de ne pas retourner d'argent, mais vraiment d'utiliser les ressources qui nous sont attribuées à bon escient pour répondre à un besoin et atteindre les objectifs. Évidemment, nous avons la capacité de dire que nous ne dépenserons pas tout l'argent pour un programme donné au cours d'une année et de le remettre.

M. Marc Lemay: Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, dites-moi pourquoi on a coupé les 36 millions de dollars. Vous n'en avez plus besoin?

M. Hilaire Lemoine: Il faut lire ces chiffres de la façon suivante. Au cours de l'année, on a fusionné la Bibliothèque nationale et Archives nationales du Canada pour créer une organisation unique qui s'appelle Bibliothèque et Archives Canada. Alors, quand vous lisez que 63 millions de dollars ont été enlevés, puis remis, c'est tout simplement un jeu de crédits, si on veut. Il n'y a aucune réduction de budget. C'est un transfert de deux anciens organismes à un organisme nouvellement créé.

M. Marc Lemay: Qui va s'appeler Bibliothèque et Archives Canada.

M. Hilaire Lemoine: Qui s'appelle Bibliothèque et Archives Canada.

M. Marc Lemay: Est-ce qu'on doit comprendre qu'Archives nationales du Canada est appelé à disparaître ou à être fondu?

M. Hilaire Lemoine: Bibliothèque nationale du Canada était une entité et Archives du Canada en était une autre. Or, les deux ont été fusionnées pour créer une nouvelle entité appelée Bibliothèque et Archives Canada, pour laquelle il y a un budget de 63 millions de dollars.

M. Marc Lemay: Est-ce qu'il me reste une minute?

[Traduction]

La présidente: Monsieur Rodriguez.

• (1630)

[Français]

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, madame la présidente. Je suis très content de voir que mon collègue du Bloc québécois partage mon intérêt pour Archives nationales du Canada. C'est grandement apprécié.

Il y a quand même beaucoup de coupures à plusieurs endroits. Est-ce qu'on doit s'attendre à d'autres coupures, ou si vous pensez avoir atteint les objectifs fixés? Doit-on s'inquiéter de coupures supplémentaires à l'un ou l'autre des postes du ministère?

M. Bruce Manion: Je vais répondre à votre question en tenant compte du portefeuille dans son ensemble.

Évidemment, des propositions ont été faites dans le contexte de la revue des dépenses en cours. Nous n'avons pas encore obtenu de décisions à cet effet. Ce sont des propositions qui cherchent à identifier des activités de moindre priorité pour permettre une réaffectation vers les activités de plus haute priorité qui sont identifiées dans la plateforme électorale du gouvernement actuel. Ces décisions devront nous être communiquées dans le contexte du processus budgétaire, et les résultats seront annoncés après Noël, vers le mois de février, lorsque le budget fédéral sera déposé. À ce stade-ci, ce ne sont que des propositions. Nous n'avons pas encore de rétroaction sur les décisions quant à l'acceptation ou le refus de ces propositions.

Est-ce qu'il y aura d'autres coupures? C'est la réalité pour nous: il y a toujours des réaffectations. On doit toujours être conscients des dépenses publiques, on doit s'assurer d'atteindre les résultats escomptés. À la lumière de nos évaluations, de nos analyses de programmes et des résultats obtenus, on fait parfois des réaffectations à l'interne. Il arrive même parfois qu'un programme qui se termine, un programme crépuscule, ou qui ne livre pas la marchandise soit annulé. Donc, dire qu'il n'y aura jamais d'autres coupures, jamais d'autres affectations ou réaffectations de ressources reliées aux programmes...

M. Pablo Rodriguez: Il est sûr que c'est un processus continu, mais je me demandais si, à court terme, c'étaient des choses que l'on pressentait. Vous dites que vous réévaluez des programmes et que c'est parfois en fonction de ces réévaluations que vous décidez de couper ou de réaffecter des fonds.

Dans le cas de Radio-Canada, par exemple, où la coupure est de 8 millions de dollars, cela ne va-t-il pas un peu à l'encontre du désir d'augmenter le développement du contenu régional?

M. Bruce Manion: Je reviens à la réponse que j'ai donnée antérieurement. C'est une diminution nette de 8 millions de dollars sur un budget de plus de 1 milliard de dollars, ce qui est moins de 1 p. 100. Dans le cadre de la réaffectation de fonds en vue d'atteindre le seuil de 1 milliard de dollars que l'ancien ministre des Finances avait annoncé, cela aurait pu être 20, 30 ou 40 millions de dollars. En se basant sur l'analyse, on trouvait que la somme de 8 millions de dollars, pour la Société Radio-Canada, était quand même abordable.

M. Pablo Rodriguez: Vous avez donc voulu moins réduire le budget de Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. Bruce Manion: On a examiné l'éventail du portefeuille de nos agences. Certaines pouvaient donner plus; d'autres, moins. C'était basé sur une analyse de la capacité de payer, de contribuer.

M. Pablo Rodriguez: Pouvez-vous m'expliquer un peu les montants reliés à Téléfilm Canada. J'essaie de comprendre ce qui est écrit à la page 187. Si je regarde le total pour Téléfilm Canada, je constate qu'il y a une coupure de 1,4 million de dollars. C'est bien cela? Si on regarde ce qu'on appelle le crédit 120, à la page 187, on aurait des fonds supplémentaires pour les fonds non liés au développement des communautés minoritaires. Est-ce que c'est cela?

M. Bruce Manion: Oui. C'est ce que j'avais décrit auparavant pour les transferts de crédits. On avait donc identifié deux montants, deux gros programmes: le PICLO, qui touche aux langues officielles, et un autre programme qui était lié à un transfert provenant du ministère pour mettre sur pied un programme favorisant les jeunes producteurs autochtones. C'était une initiative qui touchait Téléfilm, l'ONF et le Conseil des Arts.

• (1635)

M. Pablo Rodriguez: Est-ce qu'on parle, à l'intérieur de ceci, d'un programme appelé PALO?

M. Hilaire Lemoine: Oui, effectivement. C'est pour ce qu'on appelle le PICLO, c'est-à-dire le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle. Par rapport à Téléfilm, la somme additionnelle de 400 000 \$ qui a été demandée est un transfert du programme PALO, le Programme d'appui aux langues officielles, du ministère du Patrimoine canadien vers Téléfilm. C'est une entente avec Téléfilm en vertu de laquelle de jeunes réalisateurs et producteurs de cinéma vivant en situation minoritaire, c'est-à-dire dans les provinces et territoires à l'extérieur du Québec, auront accès à des sessions de formation.

Donc, encore une fois, si on en revient à la présentation du début, c'est un exemple de transfert du ministère vers un autre ministère ou, dans ce cas-ci, vers une société de la Couronne.

M. Pablo Rodriguez: En ce qui concerne le programme PALO, je sais qu'il y avait beaucoup d'inquiétude chez les communautés vivant en milieu minoritaire. L'enveloppe pour ce programme est-elle augmentée? Je ne sais pas quelle est l'enveloppe globale. Je pense qu'elle est de 24 millions de dollars. Est-ce possible? On demandait qu'elle soit augmentée à 42 millions de dollars, je crois. Une demande avait été faite en ce sens à Patrimoine Canada.

M. Hilaire Lemoine: Le budget annuel du programme PALO est d'environ 35 millions de dollars. Ce budget a été augmenté récemment: il était à 28 millions de dollars; il est maintenant de 35 millions de dollars. Il a été augmenté grâce aux nouveaux fonds qui ont été octroyés dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, communément appelé le plan Dion, à moment-là.

De ces 35 millions de dollars, environ 25 millions de dollars sont transférés aux communautés dans le cadre d'ententes Canada-communautés. Les autres 10 millions de dollars sont utilisés pour

une série de projets et d'initiatives davantage ponctuels tels que des centres communautaires, des centres culturels, etc.

Effectivement, il y a une demande de la part des communautés pour augmenter l'enveloppe des ententes Canada-communautés.

M. Pablo Rodriguez: Ce n'est pas là-dedans?

M. Hilaire Lemoine: Non, on ne trouve pas cela ici parce que ce n'est pas une demande de fonds supplémentaires. Ce sont des fonds qui ont déjà été ajoutés à la base A du ministère. Cela ne fait donc pas partie des demandes supplémentaires, mais c'est dans les budgets de base du ministère.

M. Pablo Rodriguez: En ce qui concerne le montant de 42 millions de dollars, est-ce qu'ils vont l'avoir, ou non?

M. Hilaire Lemoine: La décision n'a pas été prise. Il s'agit d'une décision qui sera prise par la ministre. Elle ne l'a pas encore prise.

M. Pablo Rodriguez: Par la ministre?

[Traduction]

La présidente: Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger: Merci.

Je n'ai qu'une question à poser. Nous avons examiné tous ces documents, mais nous ne voyons nulle part les crédits affectés au multiculturalisme; combien ce volet des activités représente-t-il au budget?

M. Bruce Manion: Il n'y a pas d'augmentations ou de transferts qui touchent les activités du volet multiculturalisme.

M. Gary Schellenberger: Ce n'est donc pas indiqué.

M. Bruce Manion: La seule exception serait le montant prévu pour le travail antiracisme, qui est de 1,7 million de dollars. Vous trouverez ce montant dans les services votés du Budget principal des dépenses.

M. Gary Schellenberger: Très bien.

Une chose que j'ai entendue aujourd'hui—et je ne sais pas si c'est vrai, mais l'honorable député assis en face de moi pourrait peut-être... Je regarde ce qui est prévu pour la Commission de la capitale nationale. La Commission de la capitale nationale est-elle chargée du dossier des ponts? Aurais-je entendu dire aujourd'hui qu'il est question de faire construire un pont interprovincial—un ou deux ou trois nouveaux ponts—alors que nous prétendons n'avoir pas assez d'argent pour faire construire des ponts internationaux? J'espère seulement que la Commission de la capitale nationale ne vas pas se mettre à construire des ponts avant que nous n'ayons un autre pont international. Je n'ai rien vu dans les prévisions concernant la construction de ponts, alors je voulais mentionner cette possibilité qui a été évoquée.

Je sais pour avoir siégé au Comité des pêches et des océans qu'en ce qui concerne les dépenses d'immobilisations, à la fin de l'année, il fallait que le ministère ait utilisé tous les crédits qui lui avaient été affectés. Je sais aussi qu'une fois les dépenses d'immobilisations prévues avaient été de 72 millions de dollars, alors que le ministère n'avait utilisé que 32 millions de dollars.

Qu'arrivent-ils aux crédits à ce moment-là? Allons-nous apprendre que 3 milliards de dollars, mettons, auront été dépensés à la fin de l'année? Qu'arrivera-t-il si 249 000 millions de dollars ne sont pas utilisés? Sont-ils versés dans une caisse noire? Sont-ils reversés au Trésor?

Comme je parle de caisse noire, je veux dire le Trésor. Je ne prétends absolument pas qu'il s'est passé quelque chose d'incorrect. C'est juste que lorsqu'on nous présente le Budget des dépenses, on nous dit quel montant va être dépensé, mais cela ne semble jamais correspondre au vrai montant. Une bonne partie de ces crédits viennent d'ailleurs. Ils circulent d'un ministère à l'autre.

Voilà ce que je veux dire. J'aimerais donc savoir si les fonds inutilisés seront réaffectés à certains de ces postes, ou s'ils seront éliminés, comme les autres?

• (1640)

M. Bruce Manion: La réponse technique à votre question, c'est que tous les crédits affectés par le Parlement qui ne sont pas utilisés avant le 31 mars deviennent périmés, y compris ceux affectés aux sociétés d'État. Autrement dit, ces fonds sont reversés au Trésor. Ils disparaissent dans l'atmosphère. On ne peut absolument pas les réaffecter.

Cependant, des conditions spéciales sont prévues pour les opérations administratives. Par exemple, tous les ministères fédéraux ont la possibilité de reporter à l'exercice suivant leur budget de fonctionnement, de façon à éviter le phénomène observé par le passé—ce qu'on appelait la folie du mois de mars—puisqu'il fallait utiliser tous ces crédits avant la fin mars. Au début des années 90, une politique relative aux budgets de fonctionnement a été mise en oeuvre qui a autorisé les ministères à reporter à l'exercice suivant 5 p. 100 de leurs budgets.

Je précise que cette disposition de report de 5 p. 100 se limite aux crédits pour dépenses de fonctionnement, et ne vise donc pas les subventions et contributions. Toute somme affectée aux crédits des subventions et contributions ou aux grands projets d'immobilisations—nous n'avons pas de crédits de ce genre au ministère du Patrimoine canadien, et ce genre de crédits est très rare chez les organismes qui relèvent de sa responsabilité—qui n'aurait pas été utilisée deviendrait également périmée. Par contre, sous réserve de la disponibilité des crédits, nous avons le droit de demander à reporter jusqu'à concurrence de 5 p. 100 des fonds inutilisés de notre budget de fonctionnement. Dans notre cas, cette somme s'est montée l'an dernier à un peu plus de 9 millions de dollars.

M. Gary Schellenberger: Je connais un peu ce phénomène parce qu'au fil des ans, j'ai observé le comportement des hôpitaux et d'autres organismes qui se mettaient, vers la fin de leur année financière, à gaspiller de l'argent pour se protéger, puisqu'on leur avait dit que si les fonds n'étaient pas utilisés, leur affectation de fonds serait coupée l'année d'après. J'espère que ce n'est pas ce qui se fait chez vous.

M. Bruce Manion: En tant qu'ex-directeur des Finances du ministère, je peux vous dire que cela ne se produit pas. Notre budget de base n'est pas suffisamment important pour nous permettre de faire ce que j'appellerais des investissements de recapitalisation. La majeure partie de nos crédits sert surtout à payer l'électricité, si je puis dire. Nous cherchons à évaluer notre marge de manoeuvre vers la deuxième moitié de l'année, pour voir s'il nous est possible de faire quelques investissements stratégiques en vue de moderniser notre infrastructure, notamment nos réseaux informatiques, nos programmes de base, et les applications essentielles qui nous permettent de mener nos activités.

Tous les investissements d'ordre stratégique doivent répondre à un seul critère—c'est-à-dire qu'ils doivent constituer une source future de pressions budgétaires, de sorte qu'il serait plus intelligent de faire l'investissement maintenant, ou encore il doit s'agir d'une dépense qui coûtera moins cher à la Couronne et aux contribuables si on

l'engage maintenant, plutôt que d'attendre l'année financière suivante. Et nous suivons d'assez près cette logique.

M. Gary Schellenberger: Quel est le budget pour le ministère du Sport cette année? Étant donné que 30 millions de dollars vont disparaître, et qu'il y a 30 millions de dollars qui arrivent...

M. Bruce Manion: C'est 120 millions de dollars.

La présidente: Les fonds temporarisés ont relevé le budget de 50 p. 100, et ensuite—non, de 100 p. 100, puisqu'on est passé de 60 à 120.

M. Gary Schellenberger: Il est passé de 90... Vous ajoutez 30, ça vous donne 100, et quand vous ajoutez encore 30, ça vous donne 120.

M. Bruce Manion: Cela s'appelle l'arithmétique de prévisions budgétaires.

Des voix : Oh, oh!

M. Bruce Manion : Je pourrais vous l'expliquer, mais vous ne voulez pas vraiment savoir, à mon avis.

M. Gary Schellenberger: Non, effectivement.

M. Bruce Manion: Je fais ça depuis 42 ans, et je sais que vous ne voulez pas vraiment savoir.

La présidente: Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Je voudrais revenir sur un point soulevé tout à l'heure par Sam à propos des fonds destinés aux régions. Évidemment, par rapport à l'initiative Déclat et l'Office national du film, je comprends l'importance de ce genre d'initiative et de tout le reste, et je constate aussi qu'il est question de la présentation à Ottawa du festival Scène albertaine présentant les meilleurs éléments du théâtre albertain.

Alors, dites-moi ce qui existe et quelles sont les affectations qui vous permettent non seulement d'assurer un certain financement aux initiatives et théâtres régionaux par l'entremise de Patrimoine canadien, mais de les habiliter à déterminer comment s'y prendre—c'est-à-dire comment commercialiser leur projet, comment le mettre à exécution, etc. Par exemple, dans le cas du projet « Atlantic Wave », il me semble que vous avez investi des fonds pour leur permettre de venir à Ottawa, n'est-ce pas? Et c'est ici qu'ils ont présenté leur spectacle.

Mais d'après ce que je vois ici, votre ministère n'a pas vraiment beaucoup d'initiative destinée à aider les régions à se développer sur ce plan-là.

• (1645)

M. Jean-Pierre Blais: Je crois que Cynthia White-Thornley, directrice générale de la politique des arts, est la mieux placée pour vous répondre.

Mme Cynthia White-Thornley (directrice générale, Direction générale de la politique des arts, ministère du Patrimoine canadien): Nous avons plusieurs initiatives. Le projet « Atlantic Wave » était une initiative du Centre national des Arts visant à rassembler toutes sortes de genres artistiques différents ici à Ottawa, et de les commercialiser grâce à ce projet. Ça c'est une façon de développer la qualité artistique dans les régions.

L'autre façon sous-tend en quelque sorte l'ensemble de nos programmes, et notamment le programme lié à la politique des arts. Ce programme a trois grands volets. Premièrement, le programme des espaces culturels, par le truchement duquel nous investissons dans l'infrastructure matérielle, qu'il s'agisse de moderniser des installations ou locaux existants ou d'acquérir de nouveaux équipements. Nous faisons également des investissements en vertu de l'initiative Présentation des arts Canada—qui est justement destinée à assurer le développement et le financement de différentes catégories d'artistes dans tout le Canada, afin d'apporter diverses expériences artistiques aux collectivités canadiennes. Jusqu'ici, 58 p. 100 de ce financement a bénéficié des collectivités rurales et éloignées, plutôt que les grandes centres urbains. La valeur de ce programme—Présentation des arts Canada—est de l'ordre d'environ 27 millions de dollars par an.

De plus, nous avons évidemment le programme de stabilisation pour les arts et le patrimoine qui compte plusieurs instruments, y compris un partenariat entre les secteurs public et privé en vue de réunir des fonds et d'aider les organismes du Canada atlantique. Nous en avons en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, et à l'Île-du-Prince-Édouard aussi, depuis peu de temps, et nous aidons ces organismes à mettre en branle un processus de changement à long terme qui va leur permettre de faire la planification stratégique et commerciale qui est requise et d'acquérir les compétences en matière de marketing qui favoriseront le développement des artistes.

Voilà donc trois des moyens auxquels nous avons recours.

M. Scott Simms: D'accord. Je n'étais pas au courant de certains des chiffres que vous venez de citer. Je suis peut-être mal renseigné, mais j'ai comme l'impression que bon nombre de ces organismes ne sont pas au courant de toutes les possibilités qui s'offrent à eux dans le contexte de ces programmes.

J'aimerais peut-être suggérer... Je suis convaincu que vous entretenez des relations suivies avec bon nombre de ces groupes culturels.

Mme Cythia White-Thornley: Oui.

Nous avons décidé de façon tout à fait délibérée, en ce qui concerne les programmes artistiques et l'initiative « Un avenir en art », surtout s'ils sont destinés aux régions, de les exécuter au niveau régional. Par exemple, nous avons des bureaux un peu partout au Canada atlantique et du personnel qui a la responsabilité de s'assurer que nous restons en contact avec ces organismes et qu'ils sont au courant des différents mécanismes qui peuvent les aider.

Nous venons de procéder à l'évaluation de tous nos programmes, et nous sommes en train de voir ce qui marche mieux dans certaines régions, par rapport à d'autres, et comment nous devrions peaufiner les conditions que nous impose le Conseil du Trésor afin d'être plus en mesure de répondre aux besoins de ces régions.

M. Scott Simms: J'ai une dernière question. Quelle a été la rétroaction de la ministre concernant cette démarche, et dans quelle mesure y a-t-elle participé? Corrigez-moi si... Je suis nouveau ici. J'aimerais savoir dans quelle mesure la ministre a son mot à dire sur le Budget des dépenses.

M. Bruce Manion: Le Budget des dépenses?

M. Scott Simms: Oui.

M. Bruce Manion: On lui communique tous les détails des présentations au Conseil du Trésor, ce qui nous permet d'avoir accès aux crédits prévus au budget et de déposer nos prévisions budgétaires, mais elle doit évidemment signer tous les documents. Il faut qu'elle soit mise au courant de chacune de ces initiatives.

M. Scott Simms: Chacune. D'accord.

M. Bruce Manion: Encore une fois, elle participerait également à toute décision conduisant à certaines affectations de nos ressources par le truchement de la démarche au Cabinet. Elle est au courant de tous les postes qui figurent dans notre Budget principal ou Budget supplémentaire des dépenses.

M. Scott Simms: Très bien. Merci.

M. Bruce Manion: Je vous en prie.

La présidente: Peut-être le comité me permettrait-il de poser quelques questions?

J'ai remarqué que vos dépenses de fonctionnement ont baissé de 2,7 millions de dollars et ensuite augmenté de 9,1 millions de dollars, et que vous avez fini par dépenser 7 millions de dollars de plus. Pourriez-vous m'expliquer tout ça? Là je ne vous parle que des dépenses de fonctionnement.

Deuxièmement—et là, je réunis les trois éléments—on a enlevé 10 millions de dollars du budget prévu pour les productions canadiennes à la SRC, on a également retiré des crédits à Téléfilm Canada, mais le Fonds de télévision canadienne a bénéficié d'une augmentation. Comment se fait-il que nous ayons décidé que les productions financées par le FTC sont meilleures que celles de Téléfilm ou de la SRC.

• (1650)

M. Bruce Manion: S'agissant d'augmentations des dépenses de fonctionnement, vous avez, d'une part, une augmentation de 9 millions de dollars, ainsi qu'un montant compensatoire de 2 millions de dollars, ce qui correspond à...

L'hon. Sarmite Bulte: Pourriez-vous répéter?

M. Bruce Manion: Le crédit pour dépenses de fonctionnement du ministère du Patrimoine canadien augmente de 9,1 millions de dollars mais en contrepartie, il y a un transfert de 2,7 millions de dollars qui fait suite aux modifications apportées à l'appareil gouvernemental à compter du 12 décembre. Vous trouverez cette information à la page 175.

Il s'agit du transfert de l'initiative relative au secteur du bénévolat du ministère du Patrimoine canadien à Développement des ressources humaines. Dans l'ensemble, le solde de cette augmentation des dépenses de fonctionnement servira à financer des ajustements dus en partie à nos besoins en programmation, de même que des augmentations de fin d'année liées aux négociations collectives, et ce genre de choses. Voilà pourquoi vous voyez une augmentation des dépenses de fonctionnement. Il n'en va pas de même pour certains des organismes qui relèvent de notre responsabilité qui sont des sociétés d'État commerciales à part entière. Ces dernières ne sont pas traitées de la même façon, et ne bénéficient pas du même genre de financement. Voilà qui explique la différence que vous voyez au crédit pour dépenses de fonctionnement.

Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question sur Téléfilm.

La présidente: La SRC aura 10 millions de dollars de moins cette année. Je crois savoir que ces 10 millions de dollars ont été prélevés sur le fonds de productions canadiennes qui est de 60 millions de dollars. Je pense que le financement de Téléfilm est inférieur de 1 million de dollars.

M. Bruce Manion: Le financement de Téléfilm est réduit de 1,4 millions de dollar.

La présidente: Mais le Fonds de télévision canadienne bénéficiera d'un apport de fonds supplémentaires. Cela semble indiquer que pour une raison ou une autre, le ministère estime que le FTC fait mieux son travail que la SRC ou Téléfilm Canada quand il s'agit de productions canadiennes.

M. Jean-Pierre Blais: Je ne pense pas qu'on puisse nécessairement tirer cette conclusion, parce que rappelez-vous que la SRC finance, elle aussi, ses productions à partir du Fonds de télévision canadienne.

La présidente: Quelle est la raison pour laquelle ces crédits ont été réaffectés?

M. Jean-Pierre Blais: Je crois que mon collègue, M. Manion, vous a déjà expliqué la philosophie qui sous-tend le financement de la SRC et le budget dont il dispose.

La présidente: Oui. Mais cela n'explique pas cet apport de fonds supplémentaires pour le FTC.

M. Jean-Pierre Blais: En ce qui concerne le FTC, vous vous souviendrez qu'il avait été question de réduire sensiblement le financement de ce fonds, dont le budget était fixé à 100 millions de dollars par an entre 1996 et 2002. C'était dans le budget de 2003, si je ne m'abuse. Mais beaucoup d'organismes se sont plaints de cette réduction en disant qu'elles auraient une incidence considérable sur le système de radiodiffusion et la production, notamment la production de dramatiques de grande qualité.

Par conséquent, il a été décidé de prévoir un financement plus élevé—on parlait à l'époque du budget de 2003-2004—et d'avancer ce financement d'un an—afin de faire remonter l'affectation du FTC. Récemment, dans le budget de 2004, il a été décidé de rétablir le niveau de financement antérieur, c'est-à-dire 100 millions de dollars. Mais je ne pense pas que la décision ait été prise sur la base du type d'échange que vous évoquez.

La présidente: Mais c'est ça l'effet.

M. Jean-Pierre Blais: Rappelez-vous que le FTC apporte une contribution à la programmation diffusée par la SRC.

La présidente: Monsieur Manion.

M. Bruce Manion: Cela dépend. Par rapport à ce que vous avez dit, je ne suis pas nécessairement d'accord pour dire que les 10 millions de dollars ont été enlevés du fonds de production. La SRC ne nous indique pas en définitive comment elle répartit cette réduction de 10 millions de dollars, étant donné qu'elle est autonome. Mais ils savent qu'ils sont bien obligés d'absorber cette réduction. Ils verront par quels moyens il convient de le faire. Mais on ne m'a jamais affirmé que ces 10 millions de dollars ont été enlevés du fonds de production.

La présidente: Monsieur Brown.

M. Gord Brown: Non, ça va.

•(1655)

La présidente: Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger: J'ai une toute petite question. Je vais faire vite et céder ensuite la parole à mes voisins.

Je voudrais revenir sur le sport, car encore une fois, j'ai entendu parler de quelque chose. Ce n'est peut-être pas à vous que je devrais poser la question, mais je m'intéresse à la Fédération canadienne de base-ball. Je sais qu'une fois de plus, elle a dû se retirer d'un tournoi. Je m'intéresse beaucoup à nos équipes nationales, que cela concerne le hockey ou d'autres sports. Je sais aussi qu'il a été proposé que Calgary devienne un centre d'entraînement pour toutes nos équipes sportives.

En ce qui concerne notre patrimoine, j'ai une localité dans ma circonscription électorale qui s'appelle St. Mary's, et à St. Mary's se trouve le Musée et Temple de la renommée du base-ball canadien, et quand on y pense bien, cela fait bel et bien partie de notre patrimoine. Ils ont des idées formidables sur la façon d'aménager un terrain avec un champ intérieur. Mais ils ont besoin de financement pour faire la promotion du base-ball et de notre patrimoine canadien dans ce domaine.

Ce serait d'ailleurs l'endroit idéal où installer notre équipe nationale. Si on y aménageait des installations d'entraînement, tous ces éléments finiraient par former un tout. C'est une suggestion que je vous fais et que vous voudriez peut-être en parler avec quelqu'un qui serait disposé à aller faire un tour là-bas. Puisqu'il y a des gens ici présents qui représentent le secteur du sport, je vous dis simplement que je serais ravi que des gens viennent nous voir à St. Mary's, en Ontario. Je leur montrerais le plan qui est déjà en place. Et les crédits inutilisés à la fin de l'année pourraient peut-être servir à promouvoir ce type d'initiatives.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, ça ressemble de plus en plus à une infopublicité.

La présidente: Oui, gardez ça pour le jour où le ministre sera présent.

M. Marc Lemay: Monsieur Schellenberger, nous pourrions parler du Centre national d'entraînement quand nous reviendrons avec le ministre d'État au Sport.

M. Gary Schellenberger: Donc, nous allons y travailler. Merci.

La présidente: Sam.

L'hon. Sarmite Bulte: Je ne vois aucune mention du FTC dans le Budget supplémentaire. Aurais-je manqué quelque chose? J'ai peut-être la version abrégée, c'est-à-dire le sommaire. Cela se trouve à quelle rubrique? Est-ce un poste distinct? Attendez. On vient de me dire que c'est à la page 180.

M. Bruce Manion: C'est au crédit 5, troisième ligne, page 179, et le montant est de 37,3 millions de dollars.

L'hon. Sarmite Bulte: Donc, si je comprends bien, c'est le montant révisé... parce que 12,5 millions de dollars ont été affectés au budget suivant le tollé général et la revendication d'une somme additionnelle, puisque les gens de l'industrie parlaient de réductions et que ce financement devait disparaître. Donc, à cause de ce tollé général, on a accordé un apport additionnel de financement de 12,5 millions de dollars. Dans le dernier budget, d'après ce que j'ai pu comprendre, le ministre Goodale—le premier ministre, en réalité—a promis de rétablir ce financement. Donc, il ne s'agit pas d'une augmentation, en réalité; on se contente de rétablir le financement qui était prévu précédemment.

M. Jean-Pierre Blais: C'est exact, parce que par le passé, le budget du Fonds avait toujours été fixé à 100 millions de dollars, sauf en 2003-2004, lorsqu'il était de 86,5 millions de dollars.

L'hon. Sarmite Bulte: Et quel est l'état actuel du financement du Fonds? Ce financement est-il encore temporarisé, ou fait-il désormais partie des services votés?

M. Jean-Pierre Blais: Je ne pense pas qu'il fasse partie des services votés. En fait, nous avons un horizon un peu plus long que le délai annuel. L'affectation de 100 millions de dollars a été renouvelée jusqu'en 2005-2006.

L'hon. Sarmite Bulte: Vous parlez du financement sur deux ans de 100 millions de dollars?

M. Jean-Pierre Blais: C'est exact. Et les 37,5 millions de dollars correspondent à la somme qui était requise pour faire remonter le financement à 100 millions de dollars.

L'hon. Sarmite Bulte: En ce qui concerne le FTC et Téléfilm... Jusqu'à présent, Téléfilm a administré une partie des crédits du FTC, n'est-ce pas?

M. Jean-Pierre Blais: Téléfilm transfère certains crédits au FTC et ils assurent ensemble l'administration du Fonds.

L'hon. Sarmite Bulte: Vous voulez dire en plus des 100 millions de dollars?

M. Jean-Pierre Blais: C'est exact, parce que le montant total du FTC est... Disons que le transfert de Téléfilm se monte à environ 45 millions de dollars.

L'hon. Sarmite Bulte: Le transfert de Téléfilm au FTC?

M. Jean-Pierre Blais: C'est exact.

L'hon. Sarmite Bulte: Et ils l'administrent ensemble?

M. Jean-Pierre Blais: Il y a d'autres apports de fonds également. Les sociétés de câblodistribution et de communications par satellite y cotisent également.

L'hon. Sarmite Bulte: Ce qui fait que les crédits augmentent chaque année, et c'est formidable.

M. Jean-Pierre Blais: Et ces crédits se sont sensiblement accrues entre 1996 et 2004, notamment en raison de la croissance des services de distribution par satellite, bien que cet apport de fonds se stabilise maintenant. Il ne s'agit tout de même pas d'une croissance à ce point exponentielle.

L'hon. Sarmite Bulte: Pourrait-on dire que le FTC constitue l'un de nos plus grands succès?

M. Jean-Pierre Blais: Ses heures d'émissions dramatiques et d'autres types de programmation qui étaient de qualité exceptionnelle ont été financés à partir du Fonds.

L'hon. Sarmite Bulte: Permettez-moi de vous poser une autre question. Je sais que vous m'avez déjà dit que la SRC peut également avoir recours à ce fonds, mais quand le Fonds a été créé au départ, certains crédits étaient désignés pour la SRC exclusivement. Est-il question de reprendre cette formule pour vous permettre de désigner des crédits?

M. Jean-Pierre Blais: Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est actuellement question d'établir une enveloppe pour la SRC.

• (1700)

L'hon. Sarmite Bulte: Cette enveloppe viendrait-elle s'ajouter aux 100 millions de dollars, ou ferait-elle partie des 100 millions?

M. Jean-Pierre Blais: Je ne dirais pas qu'elle ferait partie des 100 millions de dollars. Elle ferait partie des 268 millions de dollars, ce qui correspond au budget total du Fonds.

L'hon. Sarmite Bulte: Donc, cela ne ferait pas partie des 100 millions de dollars? Il s'agirait des crédits publics et privés...

M. Jean-Pierre Blais: Oui.

L'hon. Sarmite Bulte: ...de Téléfilm?

M. Jean-Pierre Blais: C'est exact.

L'hon. Sarmite Bulte: Très bien. Merci.

La présidente: Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Je reviendrai sur un détail, étant toujours inspiré par la vision politique dans cet exercice de réaffectation, qu'on peut

également appeler réingénierie. J'aimerais savoir ce qui motive cet exercice. Y a-t-il une vision politique derrière cela, ou est-ce une vision comptable, tout simplement? C'est ma première question.

Deuxièmement, j'aimerais savoir, puisque nous en parlions tout à l'heure, quand, où et comment vous avez rencontré la ou les personnes dirigeantes des agences de Patrimoine Canada en vue d'aboutir à la proposition qui est sur la table. J'ai eu l'occasion de participer au Comité permanent des finances lorsqu'on discutait du prochain budget de Patrimoine Canada. J'avais eu la surprise de voir que chaque témoin autour de la table avait préparé un mémoire à la fois pour se placer dans l'espace culturel et pour présenter des demandes motivées. Avez-vous ce genre de documents de personnes que vous auriez rencontrées, pour aboutir à ces résultats?

J'ai une dernière question. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance des remarques de Mme Fraser quant à la gestion du Fonds canadien de télévision. Elle parlait de l'opacité de la gestion et de la difficulté d'accès à l'information relativement à la gestion des fonds publics.

M. Bruce Manion: Je tenterai de répondre aux deux premières questions et je demanderai à mes collègues de compléter ma réponse à la deuxième. Quant à la troisième, je demanderai peut-être à Jean-Pierre d'y répondre.

Ce qui motive le processus de réingénierie quand nous parlons de réaffectation est la constatation que nous devons, en tant que gouvernement fédéral, si nous voulons tenir notre engagement de ne pas permettre un financement déficitaire des opérations, briser le dos d'un cycle d'attribution des ressources qui est toujours à la hausse, c'est-à-dire qui veut qu'on ajoute toujours des choses sans jamais en enlever. Cela remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous constatons que c'était vraiment une partie de notre culture, à l'intérieur de la fonction publique fédérale. Il y a eu plusieurs tentatives, depuis la période de grande expansion des années 1950 et 1960, de briser ce cycle, mais on n'a jamais eu la capacité de le faire.

Maintenant que nous sommes en situation de surplus budgétaire, nous pensons qu'il y a une plus grande capacité de le faire. Primo, la motivation pour mettre en place un régime de réaffectation est de pouvoir changer la culture de gestion au sein de la fonction publique fédérale et du gouvernement dans son ensemble. Si nous voulons faire de nouvelles choses, il faut quand même se pencher sur ce que nous faisons présentement pour voir s'il y a des choses qui ne répondent plus aux besoins des citoyens et des citoyennes ou qui ne donnent pas nécessairement les résultats escomptés.

Nous voulons commencer à avoir une gestion davantage axée sur les résultats, et c'est ce que visent les programmes, plutôt que d'ajouter continuellement à notre éventail de programmes et à nos ressources de programmes. C'est là la motivation principale.

M. Maka Kotto: Si je vous comprends bien, on est dans une logique comptable.

M. Bruce Manion: Je pourrais argumenter que c'est aussi une logique de nature politique, étant donné que les contribuables veulent avoir une optimisation de la valeur de leur argent.

M. Maka Kotto: On parle toujours de comptabilité, car même le citoyen peut compter. Ce que j'entends par vision politique, c'est une projection. Quelle est la vision, dans l'espace et le temps, de la place du Canada, et par conséquent du Québec, sur le plan culturel? À partir du moment où cette vision est définie, d'où partons-nous et où allons-nous? C'est la question qu'on se pose.

En Union soviétique ils avaient une vision à l'époque où ils ont renversé le tsar. En France, Malraux avait une vision politique qui était claire: imposer la France au niveau mondial. L'industrie du divertissement aux États-Unis a aussi une vision: conquérir le marché mondial. Quelle est la vision canadienne? C'est celle-là qu'il me manque pour essayer d'appuyer ou de défendre les chiffres que nous recevons.

• (1705)

[Traduction]

La présidente: Si vous me permettez, monsieur Manion et monsieur Kotto, je pense que la ministre est mieux placée pour répondre à ce genre de question.

[Français]

M. Maka Kotto: Cela rejoint la question de M. Simms. Où est la place de la ministre dans cet exercice, puisque c'est la ministre qui doit suggérer une vision?

La présidente: Normalement, la ministre serait ici pour cette discussion. Elle était ici il y a une semaine, mais elle reviendra certainement en mars ou en avril.

M. Maka Kotto: Il sera trop tard.

M. Jean-Pierre Blais: Madame la présidente, je pourrais peut-être répondre à la troisième question, celle qui portait sur le FCT.

Vous aviez tout à fait raison lorsque vous disiez que cela avait été identifié dans le cadre d'une évaluation du programme en 2003, mais la complexité de la gestion du Fonds canadien de télévision avait aussi été identifiée dans le rapport Lincoln. D'ailleurs, dans la réplique du gouvernement à l'automne 2003, ce dernier a noté qu'il travaillerait à simplifier la structure. En avril dernier, notre sous-ministre a eu deux consultations avec les gens du milieu, et nous continuons à mettre en vigueur cette simplification dans l'espoir qu'elle pourra être mise en vigueur d'ici la fin de 2005.

M. Maka Kotto: Est-ce qu'on peut avoir accès à des mémoires ou à des éléments de ces audiences?

M. Jean-Pierre Blais: Certainement. Je crois bien que les positions des partis ont été rendues publiques. Par contre, si elles ne sont pas sur notre site web, je peux vous les faire parvenir par l'intermédiaire du greffier du comité.

M. Maka Kotto: Merci.

[Traduction]

La présidente: Trois autres personnes voudraient poser une question, et je leur demande donc d'être brèves, parce que nous devons tout de même voter sur le budget.

C'est M. Rodriguez qui devrait être le prochain intervenant.

M. Pablo Rodriguez: Merci. J'en ai pour 30 secondes.

[Français]

En réponse à la question de M. Simms au sujet de la participation ou de l'implication de la ministre au niveau des crédits spécifiquement, vous avez répondu: « She was briefed ». N'est-ce pas un peu bizarre qu'elle ait eu un breffage sur des crédits, sur des budgets dont elle est responsable? C'est comme si elle était devant le fait accompli. Est-ce que je comprends bien?

M. Bruce Manion: Vous me permettez de décrire rapidement le processus. Nous avons des initiatives qui découlent du domaine politique qui viennent au ministère pour être développées et pour ensuite faire partie d'une discussion au Cabinet. Ces discussions engendrent des décisions qui iront ensuite dans l'établissement des

priorités pour l'allocation des ressources, que l'on retrouvera ensuite dans le budget.

Après que ces choses ont été identifiées comme des priorités pour le financement pour l'année à venir, nous allons chercher les approbations du Conseil du Trésor en tant que gardien de la bourse publique. Il y a toujours une possibilité que du figolage et des ajustements techniques s'imposent, et c'est au moment de finaliser les budgets des dépenses qu'on informe la ministre des résultats finaux. C'est à ce moment-là qu'il y a un breffage. Mais la balle est partie du côté politique des initiatives nouvelles du gouvernement. Elle en est consciente.

M. Pablo Rodriguez: Donc, elle a un breffage sur les résultats finaux, mais elle a pris part au processus depuis le début.

M. Bruce Manion: Oui. Par contre, elle peut demander aux fonctionnaires de son ministère d'élaborer une initiative à laquelle elle a pensé et donner des directives en ce sens. On lui soumet cela et, par la suite, cela sera soumis au Cabinet. Cependant, il s'agit de toujours fermer la boucle techniquement. Vous voyez devant vous l'expression technique des décisions de programmes du gouvernement. C'est là-dessus que vous êtes appelés à voter en tant que députés à la Chambre des communes.

M. Pablo Rodriguez: D'accord, c'est beau.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Lemay, suivi de M. Schellenberger.

• (1710)

[Français]

M. Marc Lemay: Pour le Conseil pour l'unité canadienne, vous demandez 181 000 \$ de plus. Qu'est-ce que c'est? Vous allez me dire que c'est pour le Centre de recherche et d'information sur le Canada, alors, je vais vous éviter de répondre. Cependant, je veux savoir ce qu'est ce conseil. Peut-on avoir des détails quant à l'usage que l'on fera de ces 181 000 \$? Cela servira-t-il à faire des sondages? On est là pour poser des questions!

M. Bruce Manion: La différence de 181 000 \$ est un petit montant de fonctionnement attribuable aux activités d'évaluation.

[Traduction]

Nous avons parmi nous Diane Fulford, notre sous-ministre adjointe responsable des Affaires publiques et des communications qui joue également un rôle dans l'administration de notre programmation régionale.

Mme Diane Fulford (sous-ministre adjointe, Affaires publiques et communications, ministère du Patrimoine canadien): Je pense que vous parlez du Conseil pour l'unité canadienne et du volet information, recherche et communications—c'est-à-dire du CRIC, soit le Centre de recherche et d'information sur le Canada. Il s'agit d'un programme d'information et de recherche qui est exécuté par un réseau de bureaux dans tout le Canada. Il vise à fournir des produits de communications non partisans qui renseignent la population canadienne sur les systèmes fondamentaux qui existent au Canada—le système parlementaire, le système politique—et c'est donc une initiative de nature éducative. L'idée est de favoriser l'appui des Canadiens pour le système Westminster que nous appliquons ici au Canada. Nous leur fournissons un complément d'information sur les institutions qui constituent la pierre angulaire de ce pays. Voilà l'objet de ce programme.

[Français]

M. Marc Lemay: Merci.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger: Merci.

Je n'ai pas l'intention de faire trop de promotion cette fois-ci.

Je crois comprendre que le programme « Espaces culturels » aide des milliers de petits musées et d'archives dans tout le Canada. Pourriez-vous me dire combien d'argent a été affecté au programme « Espaces culturels »? Je n'ai pas réussi à trouver ça. Et combien des crédits affectés ont été utilisés?

Mme Cythia White-Thornley: Le programme « Espaces culturels Canada » avait une affectation annuelle globale d'environ 30 millions de dollars. Au cours des trois premières années de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 75,5 millions de dollars.

M. Gary Schellenberger: Trente millions de dollars par an sur trois ans, vous dites. Donc il en reste un peu, n'est-ce pas?

C'est bien. À mon avis, il est très important que le programme « Espaces culturels » reste en place, peut-être surtout en raison de la multiplicité de petits musées et archives au Canada qui ont une valeur patrimoniale essentielle.

Cela nous ramène à l'histoire de la pyramide et de ceux qui se trouvent au bas de cette pyramide. Je ne cherche pas vraiment à faire de la promotion, mais j'espère vraiment qu'on s'occupe également des petits musées.

Des voix : Bravo, bravo!

M. Jean-Pierre Blais: Nous en avons pris bonne note, et cela s'intègre dans le renouvellement...

Une voix : C'est un débat exploratoire.

M. Jean-Pierre Blais : Le volet patrimoine du programme reçoit environ 39 p. 100 de l'enveloppe globale.

M. Gary Schellenberger: Merci.

La présidente: Je pense que nous sommes à peu près prêts à voter.

Si nous avons appris quelque chose aujourd'hui, monsieur Manion, c'est que compte tenu des besoins des nouveaux députés, et même de ceux d'entre nous qui sommes là depuis plus longtemps, même si vous devez présenter le Budget des dépenses d'une certaine façon, un peu plus de notes explicatives à propos de l'équilibrage des comptes serait peut-être très utile.

J'ai une dernière question à poser. Quelle proportion de votre budget de fonctionnement est consacrée à l'analyse comparative des sexospécificités de vos programmes?

• (1715)

M. Bruce Manion: Je ne peux pas vous donner de chiffre. Il faudrait que je vérifie.

La présidente: Pourriez-vous nous dire ce que vous faites en matière d'analyse comparative des sexospécificités? Je peux vous assurer que nous allons vous poser ces questions-là quand nous serons saisis de votre budget au printemps.

Nous avons la liste des crédits. Ce serait vraiment intéressant d'avoir une liste qui nous dise : « Le crédit 1a correspond à... »; « Le crédit 5a correspond à... », etc., etc., afin que nous sachions sur quoi nous votons. Mais je pense que nous avons tout de même couvert la plupart des éléments.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, nous avons déjà lu pour les fins du compte rendu ce sur quoi nous votons aujourd'hui. Donc, avec la permission des partis de l'opposition, ne serait-il pas possible, si tout le monde est d'accord, de voter sur tous les crédits en même temps?

La présidente: Si les partis de l'Opposition sont d'accord, nous pourrions voter sur les neuf crédits qui correspondent au Budget supplémentaire. Je vais les regrouper, et si quelqu'un souhaite qu'on vote sur un crédit en particulier, il pourra le proposer.

Les crédits 1a, 5a, 35a, 45a, 46a, 55a, 60a, 75a, et 95a sont-ils adoptés?

PATRIMOINE CANADIEN

Ministère

Crédit 1a—Patrimoine canadien - Dépenses de fonctionnement.....9 147 571 \$

Crédit 5a—Patrimoine canadien - Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....93 381 746 \$

Musée canadien des civilisations

Crédit 35a—Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....1 598 750 \$

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Crédit 45a—Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes - Dépenses du programme.....500 000 \$

Bibliothèque et Archives du Canada

Crédit 46a—Bibliothèque et Archives du Canada - Dépenses du programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation de dépenses des recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et sa reproduction - Pour autoriser le virement au présent crédit de 36 797 250 \$ du crédit 50 (Archives nationales du Canada) et de 26 454 000 \$ du crédit 90 (Bibliothèque nationale) de la *Loi de crédit n° 1* pour 2004-2005 et pour prévoir un montant supplémentaire de.....7 700 617 \$

Société du Centre national des Arts

Crédit 55a—Paiements à la Société du Centre national des Arts.....800 000 \$

Commission des champs de bataille nationaux

Crédit 60a—Commission des champs de bataille nationaux - Dépenses du programme.....106 248 \$

Office national du film

Crédit 75a—Fonds renouvelable de l'Office national du film.....2 889 031 \$

Musée national des sciences et de la technologie

Crédit 95a—Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....149 094 \$

(Les crédits 1a, 5a, 35a, 45a, 46a, 55a, 60a, 75a, et 95a sont adoptés.)

La présidente: La présidente doit-elle faire rapport desdits crédits à la Chambre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Avant que j'oublie, votre dossier préparatoire sur le projet de loi qui vise Téléfilm Canada est disponible, si jamais vous souhaitez l'emporter avec vous pour le lire avant de vous coucher. Vous pouvez aussi demander que ce soit livré à votre bureau demain. Auriez-vous donc l'obligeance de faire connaître votre préférence au greffier?

Y a-t-il d'autres questions dont vous aimeriez débattre?

Sinon, je lève cette séance du Comité du patrimoine canadien. Je vous remercie tous de votre présence.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.